

À retourner à : Les Scouts
Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
rue de Dublin 21 à 1050 Bruxelles
ou lesscouts@lesscouts.be

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

N° de compte : BE _____ - _____ - _____ - _____

Date : / - / Jour : Heure : h

Lieu du sinistre :

[illegible]

5 RELATION DES FAITS (causes, circonstances, conséquences et/ou dommages)

6 ESTIMATION CHIFFRÉE

7 RESPONSABLE

Si l'accident est imputable à une tierce personne, mentionnez :

- Son identité et son adresse :
- Son assureur et le n° de contrat :

8 TÉMOINS (nom, prenom, adresse)

-
-

9 CONSTATATIONS DE POLICE

- Un procès-verbal a-t-il été dressé ? ☐ Oui ☐ Non
- Par la police de quelle ville ou commune ?
- N° de P.V. : Notices :

NB : dans le cas où une plainte a été déposée auprès de la police, veuillez joindre une copie de la feuille d'audition qui peut être obtenue sur simple demande verbale au service de police.

10 REMARQUES

REMARQUE IMPORTANTE

Ethias a seule qualité pour régler les sinistres. L'assuré doit donc s'abstenir de tout acte, de toute déclaration pouvant être considérés comme une reconnaissance de responsabilité. Tous documents, judiciaires ou autres, relatifs à cet accident doivent être transmis sans retard à Ethias.

Ethias rassemble des données à caractère personnel vous concernant pour les finalités suivantes : évaluation des risques, gestion des contrats et des sinistres et toutes opérations de promotion de ses services et de fidélisation. Ces données peuvent être communiquées aux entreprises faisant partie du groupe Ethias à des fins de promotion commerciale.

Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, en obtenir la rectification éventuelle et vous opposer gratuitement à leur utilisation à des fins de promotion commerciale. Vous opposez-vous à cette utilisation ?

Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée à :

- Ethias SA « Service 1035 » - Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE
Fax 04 220 39 65 - gestion-des-plaintes@ethias.be
- Ombudsman des assurances - Square de Meeûs 35 - 1000 BRUXELLES
Fax 02 547 59 75 - info@ombudsman.as

L'introduction d'une plainte ne porte pas préjudice à la possibilité pour le candidat preneur d'assurance d'intenter une action en justice. La loi belge est applicable au contrat d'assurance.

Ainsi déclaré de bonne foi en toute sincérité

Fait à

le

Signature,

